

## **Psychothérapie psychologique : les associations de psychologues, H+ Les Hôpitaux de Suisse, curafutura et la Communauté d'achat HSK ont trouvé un accord tarifaire pour la psychothérapie psychologique remboursée par l'assurance de base**

**Les associations de psychologues, H+ Les Hôpitaux de Suisse, curafutura et la Communauté d'achat HSK ont trouvé un accord tarifaire pour la psychothérapie psychologique remboursée par l'assurance de base. Basée sur une structure tarifaire complète et applicable, le tarif permet aux psychologues psychothérapeutes de commencer leur travail en indépendant dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les associations de psychologues et H+ demandent désormais conjointement avec curafutura et la Communauté d'achat HSK à la Confédération et aux cantons de fixer pour toute la Suisse cette structure tarifaire et ce tarif convenus – dans l'intérêt des patientes et des patients atteints de troubles psychiques.**

Afin d'améliorer la situation de l'approvisionnement en prestations psychothérapeutiques et de faciliter l'accès aux soins, le Conseil fédéral a décidé que, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la psychothérapie psychologique doit pouvoir être prise en charge par l'assurance de base, à condition qu'elle soit prescrite par un médecin et sous certaines conditions.

Pour introduire le nouveau modèle (dit modèle de prescription), les associations de psychologues et H+ ont mené des négociations intenses avec curafutura et la Communauté d'achat HSK pour trouver un accord sur une structure et une valeurs tarifaires adéquates. Les partenaires tarifaires regrettent qu'un accord incluant toute la branche n'ait pu être trouvé et enjoignent les autres assureurs à s'allier à la solution transitoire désormais existante. Le tarif a été fixé à 154.80 CHF/h et est valable au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024. Cette limitation de validité se justifie par l'état des données lors de la phase d'introduction et permettra de récolter les données de prestations et de coûts nécessaires pour fixer une solution définitive. Dans un même temps, cette solution de transition a l'avantage de permettre la mise en œuvre du modèle de prescription dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **Garantir la sécurité de l'approvisionnement en soins**

Le système actuel ne permet pas aux psychothérapeutes psychologues de facturer leurs prestations à l'assurance de base, sauf s'ils sont employés par un psychiatre en cabinet ou en clinique et exerce en délégation. Le tarif de délégation qui prévaut jusqu'à aujourd'hui se base sur TARMED, une structure tarifaire dépassée et sur un modèle basé sur une activité d'employé dans un cabinet ou une clinique. Cela va changer à l'avenir, grâce au modèle de prescription. Celui-ci permettra de rendre la profession de psychologue-psychothérapeute plus attrayante et ainsi de garantir la sécurité de l'approvisionnement en soins à long terme.

### **Contact :**

FSP, Service de presse, [media@fsp.psychologie.ch](mailto:media@fsp.psychologie.ch), 031 388 88 48

H+, Service de presse, [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch), 031 335 11 63

Communauté d'achat HSK, Communication, Verena Haas, [mail@ecc-hsk.info](mailto:mail@ecc-hsk.info), 058 340 69 88

curafutura, Adrien Kay, responsable communication, [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch), 079 154 63 00

Les associations de psychologues sont **la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)**, **l'Association suisse des psychothérapeutes (ASP)** et **l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée (SBAP)**.

**H+ Les Hôpitaux de Suisse** est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés.

**La Communauté d'achat HSK SA** est une société anonyme autonome qui procède pour le compte d'Helsana, de Sanitas et de la CPT à l'achat des prestations médicales au titre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Elle représente 2 millions d'assurés de base, soit env. 26% du marché.

La Communauté d'achat HSK SA défend les intérêts de ses assurés et négocie les prix et les prestations dans tous les domaines de la santé, que ce soit dans le domaine ambulatoire ou stationnaire, des soins et des soins paramédicaux. Les assureurs participants sont favorables à la concurrence et à une qualité élevée des soins de santé.

**curafutura** est l'association des assureurs-maladie innovants: CSS, Helsana, Sanitas et KPT. curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.